

Comment la religion des uns devient-elle l'affaire publique des autres ?

1. Résumé de la recherche

Le pluralisme confessionnel des sociétés européennes est aujourd'hui l'enjeu de débats publics passionnés et tendus, qui interrogent leur capacité de cohésion sociale – un parallèle s'imposant aussitôt avec la controverse québécoise sur les accommodements raisonnables. Nonobstant les droits individuels et les statuts protégés par les constitutions nationales en matière de liberté religieuse, les croyances ne sont pas traitées sur un pied d'égalité en Europe et certaines (l'islam) sont « plus publiques » que d'autres. Qu'il s'agisse de controverses sur la légitimité du port en public de signes à caractère religieux (turban, *hijab*, kippa, kirpan, burka), de l'organisation institutionnelle des confessions minoritaires (construction de lieux de culte, formation des ministres du culte, reconnaissance institutionnelle) ou encore d'interactions conflictuelles entre usagers et agents des services publics, les discussions sur la place publique du fait religieux croisent plusieurs niveaux d'analyse. Elles remettent en discussion ce qui avait peut-être un peu trop rapidement été considéré comme définitivement acquis, à savoir l'idée que la privatisation des questions de croyance et de conviction religieuse était une condition pré requise du bon fonctionnement des sociétés démocratiques. La France et le Royaume-Uni sont ainsi devenus le théâtre de débats, parfois de litiges autour de demandes de reconnaissance de droits liés aux appartenances confessionnelles de certains de leurs citoyens, au premier rang desquels, mais pas exclusivement, des musulmans.

À partir d'une analyse des trajectoires historiques, des débats publics et de décisions de justice, ce projet veut réfléchir aux articulations complexes entre ethnicité et religion en France et au Royaume-Uni. Il s'agit d'évaluer les effets produits par les cadrages de la laïcité et du multiculturalisme sur les revendications de droits de la part de minorités confessionnelles. Comparant empiriquement des populations croyantes qui ne sont d'ordinaire jamais étudiées ensemble, on travaillera la double dimension de reconnaissance et de conflictualité qui accompagne les débats publics sur la religion en innovant sur deux fronts. Premièrement sur celui de la comparaison interconfessionnelle en incluant dans le corpus des données concernant les minorités musulmanes, mais aussi juives et sikhs, afin de déplacer une attention exclusive pour les populations de confession islamique. Deuxièmement, sur celui d'un comparatisme interdisciplinaire mobilisant histoire, sociologie et droit dans l'analyse de deux contextes construits comme incarnations de deux modèles opposés, républicain et multiculturel.

Partant d'une approche par les *controverses* engagées autour de la différence religieuse dans deux contextes européens très différents sur le plan des agencements des relations entre Églises et États (France, Royaume-Uni), ce projet est consacré aux mécanismes conduisant la religion des uns à devenir l'affaire publique des autres, dans la plupart des cas dans une perspective de contrôle, de restriction ou de déni des droits.

Je procéderai en trois étapes à :

1. une reconstitution des contextes d'émergence des deux régimes de sécularité européens (définis comme les dispositifs organisant la séparation entre institutions religieuses et politiques) pointant les phénomènes d'exclusion qui conditionnent l'émergence même de ces régimes et la dynamique de sécularisation ;
2. une identification des questions spécifiques posées par des groupes confessionnels minoritaires à ces régimes de sécularité, des répertoires (politique, juridique, moral) dont elles se réclament et des controverses auxquelles elles donnent naissance dans l'espace public ;
3. une réflexion sur la centralité de l'arène juridique dans la résolution des conflits qui leur sont liés.

2. Description détaillée du programme de recherche

Objectifs

Ce projet est un programme de recherche comparée sur les interactions entre majorités et minorités confessionnelles dans le contexte de sociétés sécularisées au Royaume-Uni et en France. Plus spécifiquement, cette demande de subvention ordinaire *analyse la façon dont les différences confessionnelles de populations croyantes minoritaires et les pratiques qui leur sont liées (gestes individuels privés et rites collectifs communautaires) interrogent les compromis historiques sur lesquels reposent les régimes de sécularité en Europe et comment elles valorisent l'arène juridique comme lieu de régulation des conflits*. Comment les questions et droits religieux revendiqués par des minorités (juive, musulmane, sikhe), communément admis comme privatisés, (re)deviennent-ils des problèmes publics discutés quasi exclusivement par la majorité culturelle qu'elle soit croyante ou athée?

1. Le premier volet de ce projet se concentrera sur la façon dont les règles qui régissent les régimes de sécularité se sont constituées et à quelles logiques de fonctionnement elles ont donné lieu.

Ce que nous appelons ici les régimes de sécularité sont les ensembles de règles et de normes contraignantes qui déterminent à la fois les formes que prennent les institutions gouvernementales en charge du culturel et des affaires religieuses. Ils renvoient aussi les canaux et les conditions d'accès à ces structures (pour les communautés et les individus), ainsi que la manière dont les décisions sont prises sur ces sujets (les autorités, les modes de consultation) et la façon dont on en parle publiquement. Il s'agira dans ce premier volet de repérer les consensus et/ou les compromis juridiques et politiques sur lesquels reposent les formes de la sécularité, les dynamiques de la sécularisation et sur les modalités normatives qui les sous-tendent. Cette première partie historique mettra en particulier l'accent sur les étapes juridiques de la stabilisation de ces régimes. Les juristes distinguent deux grandes traditions européennes dans la définition juridique de la religion.¹ La première, dite « restrictive », limite, comme en France, le religieux au rituel. Dans ce dispositif, la notion centrale est celle de « culte ». À l'opposé, une conception plus large du religieux prendra en considération les implications non religieuses (les imaginaires) du religieux comme au Royaume-Uni. Dans les deux contextes, on s'intéressera aux moyens par lesquels les régimes de sécularité sont mis en œuvre. Historiquement, quelles étaient les minorités de référence au moment du vote de la loi sur la séparation en France, de l'établissement d'une Église officielle au Royaume-Uni ? Identifier le compromis sur lequel reposent historiquement ces régimes permettra de repérer l'état des rapports de force entre institutions religieuses et Etats, mais aussi d'évaluer les horizons d'attente produits par ces systèmes : l'égalité des systèmes de croyance, le refoulement du pluralisme, la neutralité étatique, la hiérarchisation des Vérités ?

Au terme de ce premier volet, nous disposerons donc d'une cartographie historicisée des principes, valeurs, conditions et termes au fondement des deux trajectoires nationales en matière de sécularité.

2. Le deuxième volet procèdera à la constitution d'une banque de données des controverses publiques qui animent les espaces publics britanniques, français et européens sur le front du pluralisme confessionnel.

La visibilité de la pluralité confessionnelle prend des formes et des intensités variables d'un contexte à l'autre, confirmant la grande variété des modèles de séparation en Europe. Chaque pays reste ainsi le théâtre d'une controverse particulière, dans sa nature, sa chronologie, les acteurs qu'elle convoque et les solutions trouvées. Historiquement, l'égalité entre confessions et la non-discrimination des individus à raison de leur appartenance religieuse est devenue une dimension structurante du projet politique européen, reprise dans les textes fondateurs et mise en œuvre par la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour de Justice. Depuis une vingtaine d'années, *cet horizon de valeurs est très directement mis à l'épreuve par des controverses et des polémiques* engageant pouvoirs exécutifs, autorités législatives, représentants religieux

¹ Cette distinction à vocation descriptive des juristes recoupe celle, analytique, des sociologues qui dissocient les opérations par lesquelles les individus et les groupes s'essayent à donner un sens à leur expérience, des processus par lesquels les individus et les groupes s'inscrivent dans les traditions des grandes religions historiques.

et croyants dans des discussions houleuses sur les limites de la liberté religieuse (individuelle et collective) dans les démocraties libérales. Les modalités de publicisation de ces discussions ne sont jamais identiques. Elles dépendent des trajectoires nationales (les éléments historiques du volet 1) mais aussi de la capacité des minorités confessionnelles à se saisir d'opportunités, à formuler des revendications, utiliser des répertoires d'action et systématiser leur demande de reconnaissance. Ces variations tiennent aussi aux politiques publiques en matière de diversité culturelle et d'accueil des populations migrantes aux « modèles politiques d'intégration ». Au Royaume-Uni, on pourra s'appuyer sur les discussions qui s'ouvrent avec l'affaire Rushdie (1989) et se poursuivent autour du Blasphème (2003). En France, les « affaires du foulard » occuperont une place privilégiée, au-delà de l'école publique (refus de nationalité pour port de la burka, invalidation d'un mariage pour mensonge sur la virginité de l'épouse, etc.).

Le débat actuel sur les enjeux du pluralisme confessionnel emprunte deux directions. La première défend la privatisation des croyances comme condition nécessaire de la cohésion sociale en contexte démocratique libéral. La neutralité de l'Etat agit ici simultanément comme caution d'une intervention publique dans la régulation des pratiques, et comme valeur partagée dans l'espace politique européen, sans qu'aucune réflexion ne soit menée quant à la pertinence d'historiciser ces hypothèses et de contextualiser la grammaire des valeurs qui soutiennent les compromis passés. La deuxième opère une stigmatisation croissante des populations croyantes, indépendamment de leurs origines et de leurs situations sociales, en associant leurs revendications à des trajectoires d'exclusion et de « ghettoisation ». Si les musulmans constituent le groupe le plus visible, pour des raisons qui seront partie de mon analyse, les Sikhs et les Juifs questionnent ou ont questionné tout autant les équilibres de la sécularité. Peut-on alors faire l'hypothèse d'un changement de régime de sécularité impulsé par les demandes spécifiques de minorités religieuses et porté par les controverses qui leur sont rattachées?

Au terme de cette deuxième étape, une banque de données de l'ensemble des controverses publiques depuis 1989 (date de la première affaire du foulard islamique en France et de l'affaire Rushdie au Royaume-Uni) permettra de pointer les contextes d'émergence et de proposer des typologies de débats publics en lien avec les cultures politiques nationales en matière de pluralisme confessionnel. Cette banque de données sera constituée sur la base d'une analyse de la presse nationale britannique et française.

3. Le troisième volet du projet ouvre une perspective d'analyse du rôle des arènes juridiques dans la constitution du fait religieux comme problème social et problème public.

Dans l'Union européenne, les dispositifs juridiques nationaux encadrant les demandes de droits collectifs, la compétence européenne en matière de protection contre toute forme de discrimination peut permettre à des individus de faire valoir un droit, au-delà des espaces nationaux et indépendamment du sort fait à sa propre lignée de croyance. S'il n'existe pas de traitement unique ou communautaire en matière d'administration publique des cultes², *le registre des droits fondamentaux et de leur protection tend cependant à construire un espace européen de réflexion*, d'une part, concernant le respect des différences culturelles, d'autre part, concernant la garantie des libertés de conscience et de religion individuellement et collectivement. Une jurisprudence de la CEDH s'est déployée, plus intensément depuis 1992, qui concerne les trois minorités confessionnelles et les deux contextes nationaux de ce projet. Les libertés de conscience et de pratique religieuse sont ainsi placées sous tutelle communautaire pour ce qui concerne les instruments politiques, normatifs et juridictionnels qui déterminent leur non-violation et légitiment une ingérence des États.

Dans ce dernier volet du projet, ce sont les règlements juridiques des litiges autour de requêtes spécifiques portées par des croyants juifs, sikhs, musulmans qui nous intéresseront. Le litige est ici le mode d'interaction principal et le règlement juridique de celui-ci n'est pas ici considéré comme indépendant des sphères politiques. Les sites des procès ne sont pas des isolats clos mais des lieux d'élaboration de positions diverses, souvent divergentes, des arènes où se confrontent points de vues, valeurs, principes de vie, des espaces où des conflits d'intérêts deviennent des conflits de valeurs (et non l'inverse). Au Royaume-Uni, en France et à l'échelle européenne, le droit est l'outil principal de régulation du pluralisme religieux. Le

² L'article I-52 du Traité établissant une Constitution pour l'Europe respecte et ne préjuge pas du statut des Églises, associations et communautés religieuses, ainsi que des organisations philosophiques et non confessionnelles, en vertu du droit national.

recours systématique au droit participe d'une institutionnalisation des mécanismes de résolution des conflits qui nous invite à retracer les généalogies jurisprudentielles nationales et européennes à ce sujet. Par exemple, quelle confession interpelle la première les autorités publiques pour demander l'arbitrage d'une cour dans la résolution des conflits? Quelle hiérarchie se met en place autour de ce que les tribunaux permettent ou au contraire de ce qu'ils limitent?

Cette troisième partie articulera les deux précédentes étapes de la recherche, d'une part la typologie historicisée des régimes de sécularité (1) et d'autre part la cartographie des controverses publiques autour de revendications confessionnelles spécifiques (2). À partir cette fois d'une lecture de décisions et avis juridiques (3), une égalité entre les croyants est-elle possible par le recours au droit? Répondre à cette question nous conduira à *organiser les différentes variables (contextes, historicités, rapports minorités/majorités, catégorisation et terminologie des groupes religieux, lien entre ethnicité et confessionnel) pour proposer une interprétation des liens entre pluralisme confessionnel et égalité dans les espaces publics européens.*

Contexte

Revue de la littérature

Le cadrage de la réflexion européenne sur les faits religieux en sciences sociales a longtemps été dominé par le paradigme de la sécularisation, contribuant à la relégation des faits religieux au statut d'objets périphériques du fonctionnement politique des démocraties libérales (Taylor, 1998; Gill, 2001). D'une discipline à l'autre, ce constat mérite aujourd'hui d'être nuancé. Historiens (Haupt, Langewiesche, 2004), juristes (Côté, 2001; Ferrari et Iban, 1997), philosophes (Büttgen, 2002), sociologues (Davie, Hervieu-Léger, 1996; Beckford,; Willaime, 2006) continuent ainsi de travailler sur le religieux dans les démocraties libérales, sur la façon dont les identités confessionnelles interagissent avec les comportements politiques (Broughton, Napel, 2000). Du côté des comparatistes, l'analyse se concentre cependant le plus souvent sur les institutions et les statuts des groupes religieux en Europe (Müller-Graff, Schneider, 2003). Sur ce sujet, il paraît difficile de s'extraire d'une mise en récit conflictuelle des interactions entre religion et politique, en lien avec les trajectoires nationales des Etats. Mais la sécularisation ne signifie pas disparition du religieux (Inglehart et al., 1998; Casanova, 1994). Les croyances religieuses et les pratiques qui leur sont liées continuent de faire sens pour une large partie des individus, tous cultes confondus, loin des seuls enjeux institutionnels.

Dans la littérature de sciences sociales s'intéressant aux questions migratoires, aux problématiques de l'intégration/assimilation, au multiculturalisme ou encore à la promotion de l'égalité en contexte pluraliste, France et Royaume-Uni sont traditionnellement construits comme « modèles » antithétiques sur le plan des philosophies, des récits, des projets politiques et des pratiques afférentes (Favell, 1998; Lapeyronnie, 1997; Kepel, 1994; Bleich, 2003, 2005; Joly, 1994; Garbaye, 2000; Hargreaves, 1995). Pour le dire vite, l'une (la République indivisible) incarnerait le contre-modèle de l'autre (le communautarisme multiculturaliste). En Grande-Bretagne, une législation anti-discrimination se met en place dans les années 60-70 avant que ne se développe une politique multiculturaliste dans les années 80 avec reconnaissance et accommodement de la diversité ethnique et raciale (Solomos, 2003; Hansen, 2000; Saggat, 2000). En France, la politique de l'intégration se définit dans les années 80 dans l'indifférence de la République aux origines et aux appartenances de ses citoyens (Schnapper, 1991 et 1998; Weil, 2002), tandis que la fin des années 90 est davantage lié au déploiement d'une politique publique de lutte contre toutes les formes de discrimination (Fassin, 2002) face à une diversité nouvelle à laquelle il faut faire droit (HCI, 2006). Ces deux dispositifs et deux idéologies a priori opposées n'utilisent pas non plus le même vocabulaire (Hargreaves, 1995). La centralité de la race (à partir d'un identifiant « *colour* ») dans le contexte britannique contraste avec le déni de la pertinence de cette notion dans le vocabulaire juridique et politique français (Amiraux, Simon, 2006). La France est une République laïque où race et ethnicité, et l'on ajoutera ici appartenance confessionnelle, ne sont pas considérées comme des variables légitimes pour penser les différences entre individus. Comment les « *philosophies de l'intégration* » (Favell, 2001) font-elle face au pluralisme confessionnel en Europe (Willaime, 2004)? Au Royaume-Uni, on assiste à un retour critique sur le multiculturalisme et à l'ouverture

d'un intense débat sur la britannicité (*Britishness*) (Modood, 2007). En France, une attitude plus explicite des pouvoirs publics vis-à-vis de notions traditionnellement perçues comme impertinentes dans le contexte républicain a vu le jour (Laborde, 2007 et 2008). Les deux philosophies sont débattues, l'une au regard de sa difficulté à créer du lien social, l'autre au regard de ses impensés. On mentionnera enfin le développement de la littérature juridique sur ces questions de droits religieux et de reconnaissance, notamment à l'appui du développement de la jurisprudence européenne (Bribosia, Rorivem 2004; Hoffman, Ringelheim, 2004). Cet intérêt pour le traitement des faits religieux par le droit est relativement récent et marginal dans les contextes européens, si l'on compare avec ce que les juristes (Landheer-Cieslak, 2008 ; Saris 2005), les sociologues (Milot, 2002), les politistes (Côté, 2001), les philosophes (Taylor, 2007) ont pu développer comme analyse et concepts dans le contexte canadien.

Ce projet, en privilégiant une lecture pragmatiste des revendications des minorités confessionnelles, veut combler le manque d'études comparées questionnant le lien entre diversité religieuse et promotion de l'égalité (une exception notable est Poulter, 1998). De surcroît, dans les travaux sur la lutte contre les discriminations en France comme au Royaume-Uni, la variable religieuse reste marginale au regard de l'identité ethnique ou raciale. Elle ne cesse pourtant d'intervenir et de produire des formes d'inégalité complexes (ou intersectionnelles) (Barry, 2001 ; Malik, 2008). Les populations croyantes interviennent dans cette recherche comme des opérateurs à partir desquels nous proposons de construire une comparaison des cultures politiques nationales et une typologie des manières d'être des États-nations au pluralisme confessionnel.

L'approche interdisciplinaire et comparatiste du confessionnel que nous suggérons ici propose de lier les perspectives de la littérature citée plus haut, en croisant lecture des enjeux institutionnels de reconnaissance et analyse des dispositifs de régulation publique des cultes minoritaires (dont on sait qu'ils s'inscrivent dans des terminologies très différentes d'un pays à l'autre). Elle sera complétée par une analyse des pratiques et des discours de populations croyantes en demande de reconnaissance de leurs droits à la pratique (recours au droit). Les représentations de l'altérité confessionnelle dans les espaces publics et les réponses juridiques (procès, jugements, avis) faites aux demandes de reconnaissance et de réparation formulée par ces différentes populations croyantes seront également prises en compte.

Lien avec les recherches précédentes

Depuis 1992, mes recherches ont essentiellement porté sur l'Europe (Allemagne dans le cadre du doctorat puis France, Italie, Royaume-Uni après ma soutenance en décembre 1997) et sur les populations musulmanes. Ces terrains m'ont permis de montrer à quel point l'identification religieuse est devenue centrale : les populations musulmanes énoncent leur appartenance confessionnelle comme un marqueur non plus exclusivement religieux et relevant du privé, mais culturel et légitime dans l'espace public. Depuis 2004, j'ai engagé un travail interdisciplinaire (histoire, droit, science politique et sociologie, en lien avec ma formation universitaire) sur les catégories, la mesure du religieux et l'impact de celles-ci sur les politiques d'égalité ou d'équité. De 2005 à 2006, dans le cadre d'un financement européen Marie Curie, j'ai plus particulièrement travaillé sur les affaires dites du foulard en Allemagne, en France et en Grande-Bretagne en comparant des cas de jugements intervenus dans les espaces nationaux et résonant avec la jurisprudence européenne en cours de constitution sur ces thématiques. Il s'agissait de suivre le développement des recours à la notion de « discrimination religieuse » par les associations. C'est dans ce contexte que j'ai commencé à envisager la comparaison avec d'autres minorités confessionnelles (les Sikhs en particulier) que je souhaiterais développer de manière plus approfondie. Ce travail a pu être réalisé grâce aux collaborations étroites avec des professeurs des départements de droit et d'histoire de l'institution hôte. Les principaux résultats de ces travaux ont été publiés sous forme d'articles ou de chapitres dans des ouvrages collectifs listés dans les annexes du curriculum. Le projet soumis au CRSH prolonge des questionnements élaborés à partir de l'étude des populations musulmanes, et des hypothèses sur l'usage du droit par les groupes sociaux, soulevées dans mes travaux sur la discrimination religieuse et en sociologie du droit.

Originalité

Mon approche des questions religieuses et des discussions publiques qui les accompagnent se fonde sur l'idée que c'est à partir du droit que les combats porteurs de revendications culturelles sont de plus en plus menés (Sunder, 2002 ; Israel et al., 2005). Les groupes qui m'intéressent innoveront sur ce plan, moins par les identités qu'ils revendiquent, que par les intérêts qu'ils expriment et défendent, par les répertoires qu'ils mobilisent pour demander justice et réparation lorsqu'ils font l'expérience de ce qu'ils décrivent comme une discrimination à raison de leur appartenance confessionnelle. La comparaison intra-européenne des régimes de sécularité a ici vocation à faciliter une analyse des conditions de la séparation entre politique et religion jusque dans ses activations juridiques actuelles. Dans quelles conditions et vis-à-vis de quelles minorités confessionnelles les autorités publiques opteront-elles pour la régulation, le dialogue ou l'exit dans leur approche de la diversité confessionnelle (Phillips, 2007) ?

Au-delà des monographies nationales, des restitutions descriptives des modalités d'organisation des minorités confessionnelles prises indépendamment les unes des autres, ce projet vise à construire les moyens d'une comparaison fine entre cultures politiques et pratiques juridiques nationales à propos des questions religieuses formulées par des groupes confessionnels minoritaires non-musulmans. Rappelons que les deux contextes sont de traditions juridiques bien différentes et que l'un reconnaît la diversité jusque dans le système juridique (des cours de justice islamiques ont autorité sur des affaires de droit de la famille en Angleterre et bientôt en Écosse). Il s'agit ici d'observer comment le sujet et le traitement de questions religieuses diffèrent entre arènes juridiques et politiques en matière de litiges sur des enjeux moraux. La comparaison entre des régimes de sécularité très différents et des populations croyantes jamais pensées ensemble permet d'observer l'irruption dans l'arène juridique d'enjeux et d'acteurs qui contraignent des agencements séculaires, en acculant par exemple les plus hautes autorités nationales à produire une définition de ce qu'est une religion (inclusive, exclusive), et à définir son statut. La liberté religieuse est-elle une cause morale ou culturelle? Dans l'hypothèse où plusieurs conflits se superposent au sein d'un même litige, le différend sur les signes religieux cache-t-il un conflit de civilisation, un conflit de morales?

Méthodologie

L'enjeu méthodologique principal tient dans la mise au point d'une stratégie de la comparaison et de l'interdisciplinarité rendant possible une lecture croisée des cultures politiques et des usages sociaux de ces complexes à partir d'une analyse de données historiques, de controverses et de cas juridiques. Les recherches documentaires retiendront 1989 comme date de départ (affaire Rushdie en Grande-Bretagne et première affaire dite du foulard islamique en France).

a. Pour la première partie du projet, les données consisteront principalement en une lecture approfondie des histoires constitutionnelles des deux contextes pour reconstituer les étapes de l'intégration dans les textes fondamentaux des principes structurant les rapports entre Églises et État, constituant l'origine des régimes de sécularité (Église établie versus séparation des Églises et de l'État). Il s'agira donc d'une revue de littérature, d'une recension d'affaires historiques constitutives des pratiques politiques de contrôle des orthodoxies religieuses dans l'Europe contemporaine. On intégrera à l'analyse l'ensemble des rapports publics britanniques et français qui ont abordé ces questions, notamment en contexte de crise (émeutes urbaines, violence inter-raciale). Cette partie sera effectuée au cours de la première année comme suit : périodisation, recherche bibliographique, analyse des textes juridiques relatifs aux relations Églises-États et des provisions constitutionnelles nationales et européennes, inventaire des principales libertés publiques et des droits fondamentaux protégés dans chacun des contextes, analyse de la terminologie et des lexiques nationaux pour parler du religieux (communauté religieuse, société religieuse, cultes, confessions, sectes, etc.). Nous rédigerons aussi des rapports synthétiques par pays.

b. Pour la deuxième partie du projet, la banque de données des controverses sera le résultat d'une revue de presse systématique de 4 quotidiens nationaux pour chacun des pays³, sur une période allant de 1989 à aujourd'hui. Cette banque de données incorporera, à partir d'un travail par mots-clefs, les faits relatifs aux trois populations croyantes retenues, sans considérer a priori que l'une plus que l'autre préside à la destinée de ces questionnements. Une cartographie des formes d'existence au public de problématiques religieuses pourra alors être dessinée afin d'élaborer un modèle de saisie des tensions entre régimes de sécularité et revendications confessionnelles minoritaires. Techniquement, ces revues de presse sont faisables à partir des ressources des bibliothèques de l'université de Montréal. *Cette partie sera réalisée au cours de la deuxième année*: cadrage théorique de la notion de « controverse » (revue de littérature, définition des concepts), identification dans la presse nationale dans les deux pays des questions engageant débats et générant des prises de position contrastées de différents types d'acteurs, typologies des acteurs entrant et sortant des arènes du débat, identification et classification des motifs et des justifications des différentes parties, typologie des controverses.

c. Pour la troisième partie du projet, les données juridiques (jugements, arrêts, décisions, avis) de chacun des contextes auxquelles on ajoutera les décisions prises au niveau européen (Cour européenne des droits de l'homme et Cour de justice) sont accessibles sur les banques de données des principales cours nationales et européennes : HUDOC, EUR-Lex, Jurifrance, Légifrance, Juritel, Juris, Jurisdata, Lexis Nexis, Westlaw International. Pratiquement toutes sont accessibles par la bibliothèque de droit de l'université de Montréal, ou bien celle de l'Institut universitaire européen de Florence à laquelle j'ai toujours accès comme *alumnus*. Il s'agira de faire une *ethnographie* de la façon dont l'arène juridique et ses acteurs (magistrats, avocats, plaignants) participent à la fois de la construction de problèmes sociaux et politiques et de leur résolution. Pour compléter le travail sur les décisions juridiques, on procèdera à une vingtaine d'entretiens semi-directifs avec des personnes impliquées dans quelques uns des litiges recensés. Il s'agira notamment d'avocats, de juges, de magistrats, de représentants associatifs constitués parties civiles, de procureurs et de rédacteurs des textes constitutionnels. *Cette dernière partie sera réalisée la dernière année*: analyse de textes juridiques, classification des opérations de qualification, apparition et circulation de catégories lexicales, de répertoires de justification des décisions. On s'intéressera ainsi à l'efficacité des catégories juridiques pour définir et résoudre les problèmes posés (liberté religieuse, de conscience, notion de discrimination) et à la concurrence dont ces différents ensembles de normes peuvent être les porteurs.

Diffusion des résultats

Au sein de la communauté universitaire, la diffusion des étapes de ce projet se fera d'abord sous la forme de participation à des séminaires et conférences, nationales et internationales (une par année). Auprès de la communauté étudiante, j'envisage de constituer en septembre 2010 (soit au cours de la deuxième année académique du projet) *un groupe de travail* réunissant une fois par mois les participants au projet (étudiants à la maîtrise et au doctorat) et les personnes intéressées afin d'exposer et de discuter les directions de recherche, les difficultés d'analyse des données. Il se tiendra au CEETUM auquel est rattachée ma Chaire de recherche. La finalité principale de ce projet reste la publication. Deux monographies en français seront soumises chez Balland (collection Voix et regards) et aux PUF (collection Le lien social). Des articles en français et en anglais seront soumis pour publication. Les revues envisagées sont : Droit et société, Critique internationale, Cultures et conflits, Théorie et société, Journal of Law and Society, Theory and Society, Sociétés contemporaines, Archives de sociologie des religions, Social Compass.

Dès la première année, le projet sera doté d'un site électronique permettant la mise en ligne des principaux résultats et des notes de synthèse susceptibles d'intéresser des partenaires publics, notamment dans le cadre des discussions québécoises sur les accommodements raisonnables.

³ Une liste possible comporte pour la France: Le Monde, Libération, Le Figaro, Les Échos; pour l'Angleterre: the Times, the Guardian, the Financial Times, the Daily Telegraph.

3. Liste de références

I. Ouvrages et articles scientifiques

- Aluffi, R. and G. Zincone (eds), *The legal treatment of Islamic minorities in Europe*, 2004, Leuven, Peeters.
- Amir-Moazami, Schirin, “Muslim Challenges to the Secular Consensus: A German Case Study”, *Journal of Contemporary European Studies*, 2005, Vol. 13, No. 3, pp. 267-286.
- Amir-Moazami Shirin, *Der Kopftuchstreit in Deutschland und Frankreich*, Bielefeld, Transcript, 2007.
- Amiriaux Valérie, « Headscarves in Europe : what is really the issue », in S. Amghar, A. Boubekeur, M. Emerson, *European Islam: The Challenges for Society and Public Policy*, Bruxelles, CEPS, 2007.
- Amiriaux Valérie, « Religious Discrimination: Muslims Claiming Equality in the EU » in Christophe Bertossi (ed.), *European Anti-Discrimination and the Politics of Citizenship: France and Britain*, Basingstoke, New York, Palgrave-Macmillan, 2007, pp. 143-167.
- Amiriaux Valérie, « Passions sociales et raisons juridiques: Politiques de l’islam en Europe », *Les Cahiers de la Sécurité*, 2006, 62, 3^{ème} trimestre, pp. 185-208.
- Amiriaux Valérie, « Musulmans en Europe. Relativiser l’exception française », in Emanuela Trevisan Semi (dir.), *Mediterraneo e migrazioni oggi*, Venise, Il Ponte, 2006, pp. 187-204.
- Amiriaux Valérie, « Discrimination and Claims for Equal Rights Amongst Muslims in Europe », in J. Cesari, Sean Mac Loughlin (eds), *European Muslims and the Secular State*, Ashgate, 2006, pp. 25-38.
- Amiriaux Valérie, « L’institutionnalisation du culte musulman en Europe. Perspectives comparées », in Khadija Mohsen-Finan, Rémy Leveau (dir.), *Musulmans de France et d’Europe*, Paris, éd. du CNRS, 2005, pp. 82-97.
- Amiriaux Valérie, « Representing difference », *Open Democracy. Free Thinking for the World*, 15 novembre 2005 (http://www.opendemocracy.net/democracy-resolution_1325/difference_3026.jsp)
- Amiriaux Valérie, Guiraudon Virginie, « Discrimination in comparative perspective: policies and practices », *American Behavioral Scientist*, 2008/9 (forthcoming)
- Amiriaux Valérie, Simon Patrick, « There are no Minorities Here. Cultures of scholarship and Public Debate on Immigrants and Integration in France », *International Journal of Comparative Sociology*, 2006, vol. 47 (3/4), pp. 191/215.
- Atwal Harmit, « Arrests under antiterrorist legislation since 11 September 2001 », Institute of Race Relations, 2004, septembre (www.irr.org.uk)
- Benhabib Seyla, Shapiro Ian, Petranovic Danilo, (eds), *Identities, affiliations, and allegiances*, 2007, Cambridge, Cambridge U. Press.
- Bigo Didier, Bonelli Laurent, Deltombe Thomas (dir.), *Au nom du 11 septembre...Les démocraties à l’épreuve de l’antiterrorisme*, La Découverte, 2008.
- Barry Brian, 2001, *Culture and Equality. An Egalitarian Critique of Multiculturalism*, Cambridge, Harvard University Press.
- Berger Peter, “Secularism in Retreat”, in John L. Esposito, Azzam Tamimi (ed.), *Islam and Secularism in the Middle East*, 2000, New York, New York University Press, pp. 39–40.
- Blair, Ann and Will Aps, “What not to wear and other stories: Addressing religious diversity in schools”, *Education and the Law*, 2005, Vol. 17, No. 1-2, March/June, pp.1-22.
- Blaschke Jochen (ed.), *Multi-level discrimination of Muslim Women in Europe*, 2000, Berlin, Parabolis.
- Bleich Erik, « From Republican Citizens to ‘Young Ethnics’ in the ‘Other France’: Race and Identity in France and the United States », *French Politics*, 6, 2008, pp. 166-177.
- Bleich Erik, « The Legacies of History? Colonization and Immigrant Integration in Britain and France », *Theory and Society*, 2005, 34, 2, April, pp. 171-95.

Bleich Erik, « Des colonies à la métropole. Le poids de l'histoire sur l'intégration des immigrés en Grande-Bretagne et en France », in Patrick Weil, Stéphane Dufoix (dir.), *L'esclavage, la colonisation, et après*, Paris: Presses Universitaires de France, 2005.

Bleich Erik, « Histoire des politiques anti-discrimination : du déni à la lutte », *Hommes et Migrations*, n.1245, septembre-octobre 2003, pp. 6-18.

Bleich Erik, *Race Politics in Britain and France: Ideas and Policymaking since the 1960s*, 2003, Cambridge University Press.

Bleich Erik, « From International Ideas to Domestic Policies: Educational Multiculturalism in England and France », *Comparative Politics*, 31, 1, October 1998, pp. 81-100.

Blom Amélie, « Is there such a thing as 'global belonging'? Transnational protest during the 'Rushdie Affair' », in A. Favell, A. Geddes, *The politics of belonging*, Aldershot, Ashgate, pp. 192-208.

Bowen, John, *Why the French do not like headscarves: Islam, the State, and Public Space*, 2006, Princeton, NJ, Princeton University Press.

Brearely Margaret, *The Anglican church, Jews and British multiculturalism*, 2007, Vidal Sassoon International Center for the Study of Antisemitism, Posen papers in contemporary antisemitism 6.

Brems, Eva, "Above Children's Heads. The headscarf Controversy in European Schools from the Perspective of Children's Rights", *The International Journal of Children's Rights*, 2006, 14, pp. 119-136.

Bribosia, Emmanuelle and Isabelle Rorive, "Le voile à l'école: Une Europe divisée", *Revue trimestrielle des droits de l'homme*, 2004, 60, pp. 951-983.

Broughton David, ten Napel Hans-Martien (eds.), *Religion and Mass Electoral Behaviour in Europe*, 2000, Londres, Routledge.

Brubakers Rogers, "The return of Assimilation? Changing perspectives on Immigration and its sequels in France, Germany and the United States", *Ethnic and Racial Studies*, 24 (4), 2001, pp. 531-548.

Büttgen, Philippe, « Histoire doctrinale, histoire culturelle de la confessionnalisation. Quelques questions à partir de l'histoire de la philosophie », *Études Germaniques*, 2002, 57, pp. 558-576.

Carens Joseph H., Williams Melissa S., "Muslim Minorities in Liberal Democracies : The Politics of Misrecognition", in Bhargava Rajeev (ed.), *Secularism and its Critics*, 1998, Delhi, Oxford University Press, pp. 137-173.

Casanova José, *Public Religions in the Modern World*, 1994, Chicago, University of Chicago Press.

Caulier Brigitte, (dir.), *Religion, sécularisation, modernité. Les expériences francophones en Amérique du Nord*, 1996, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval.

Cesari, Jocelyne, Mac Loughlin, Sean (eds), 2005, *European Muslims and the Secular State*, Aldershot, Ashgate.

Commaille, Jacques, Martine Kaluszynski (dir.) *Fonction politique de la justice*, Paris, La Découverte, 2007.

Costa-Lascoux, Jacqueline, "L'intégration 'à la française': une philosophie à l'épreuve des réalités", *Revue européenne des migrations internationales*, 2006, 22, 2, pp. 105-126.

Côté, Pauline, 2001 "Charte canadienne des droits et gestion du pluralisme religieux", *Revue internationale d'études canadiennes*, 23.

Davie, Grace, *Religion in Modern Europe*, 2000, Oxford, Oxford University Press.

Davie Grace, Hervieu-Léger Danièle (di.r), *Les identités religieuses en Europe*, 1996, Paris, La Découverte.

De Schutter Olivier, *L'influence de la Cour européenne des droits de l'homme sur la Cour de Justice des Communautés européennes*, CRIDHO, Working paper, 2005, 7.

Duits, Linda and Liesbet van Zoonen (2006), "Headscarves and Porno-Chic: Disciplining Girls' Bodies in the European Multicultural Society", *European Journal of Women's Studies*, 13, pp. 103-117.

Durham Cole, Freedom of religion or belief. Laws affecting the structuring of religious communities. Report of the OSCE review conference, 1999, ODHIR background paper (4), www.osce.org/odhir/documents/background/religion/

Etchepare Stella, “Le multiculturalisme britannique à l’épreuve des événements de 2001 et 2005”, in Lucienne Germain, Didier Lassalle (dir.), *Communautés, communautarisme, multiculturalisme*, Paris, L’Harmattan, 2008, pp.

Eurobaromètre, *La discrimination dans l’Union européenne : Perceptions, expériences et attitudes* (Terrain : février – mars 2008), Juillet 2008, Eurobaromètre special 296, Bruxelles.

European Union Monitoring Centre on Racism and Xenophobia, 2006, *Perceptions de la discrimination et de l’islamophobie*, Vienne, EUMC.

European Union Monitoring Centre on Racism and Xenophobia, 2006, *Muslims in the European Union*, Vienne, EUMC.

Ewick, Patricia, Silbey Susan, 1998, *The Common Place of Law*, University of Chicago Press.

Fassin Didier, « L’invention française de la discrimination », *Revue Française de Science Politique*, 2002 (août), 52, 4, pp. 403-423.

Favell Adrian, « Multi-ethnic Britain: an exception in Europe? », *Patterns of Prejudice*, vol.35, no.1, Janvier 2001, pp. 35-57.

Favell Adrian, “Multicultural Race Relations in Britain: Problems of Interpretation and Explanation”, in Christian Joppke (ed), *Challenge to the Nation-State: Immigration in Western Europe and the United States*, Oxford, Oxford University Press, 1998.

Favell Adrian, « Multicultural race relations in Britain: problems of interpretation and explanation », in Christian Joppke (ed.), *Challenge to the Nation State: Immigration in Western Europe and the United States*, Oxford: Oxford University Press 1998, pp.310-349.

Favell Adrian, *Philosophies of Integration: Immigration and the Idea of Citizenship in France and Britain*, Londres, Macmillan, 1998.

Favell Adrian, Geddes Andrew (eds), *The Politics of Belonging: Migrants and Minorities in Contemporary Europe*, Aldershot, Ashgate/ICCR 1999.

Ferrari Silvio, Iban Yvan, 1997, *Diritto e religione in Europa occidentale*, Il Mulino, Bologna.

Garbaye Romain, *Getting Into Local Power : the Politics of Ethnic Minorities in British and French Cities*, Oxford, Blackwell, 2005.

Garbaye Romain, « Ethnic Minorities, Cities, and Institutions : A comparison of the Modes of Management of Ethnic Diversity of a French and a British city », in Koopmans Ruud, Geddes Andrew, Guiraudon Virginie, « The Europeanization of Anti-Discrimination in Britain and France », in Christophe Bertossi (ed.), *European Anti-Discrimination and the Politics of Citizenship: France and Britain*, Basingstoke, Palgrave-Macmillan, 2007, pp. 125-142.

Geddes Andrew, Saggat Shamit, « Negative and Positive Racialisation: Re-examining Ethnic Minority Political Representation in the UK », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, Vol. 26, 2000.

Gilroy Paul, *After Empire: Multiculture or Postcolonial Melancholia*, London, Routledge, 2004.

Gilroy Paul, *They ain’t no Black in the Union Jack. The cultural Politics of Race and Nation*, London, Unwin Hyman, 1987.

Gill Anthony, 2001, “Religion and Comparative Politics”, *Annual Review of Political Science*, 4, pp. 117-38.

Giraud, Olivier, 2004, « La comparaison comme opération de réduction de la complexité - le cas de la formation professionnelle », *Revue Internationale de Politique Comparée*, Vol. 11, n° 3, pp. 349-368.

Guiraudon Virginie, « The Emergence of a European Union Policy Paradigm amidst Contrasting National Models: Britain, France and EU Anti-Discrimination Policy », *West European Politics*, 27/2, 2004, pp. 334-35.

Guiraudon Virginie, « Construire une politique européenne de lutte contre les discriminations: l’histoire de la directive 'race' », *Sociétés contemporaines*, n°53, 2004, pp. 11-32.

Guiraudon Virginie, “Construire une politique européenne de lutte contre les discriminations: l’histoire de la directive Race”, *Sociétés contemporaines*, 53, 2004, pp. 11-32.

Guiraudon Virginie, “L’intégration des immigrés ou la politique de l’esquive. Réformer sans changer de modèle”, in P. Culpepper, P. Hall, B. Palier (eds), *La France en mutation: 1980-2005*, Presses de Sciences Po, 2006.

- Halman Loek, Riis Ole (eds.), 2003, *Religion in Secularizing Society : The Europeans' Religion at the End of the 20th Century*, Leiden, Brill.
- Hansen Randall, « British Citizenship after Empire: A Defence », *Political Quarterly* (vol. 71, no. 1, 2000), pp. 396-403.
- Hargreaves Alec, “Half measures, anti discrimination policies in France”, *French Politics, Culture and Society*, 18 (3), pp. 83-101.
- Hargreaves Alec, *Immigration, “Race” and Ethnicity in Contemporary France*, 1995, London/New York, Routledge.
- Haupt Heinz-Gerhard, Langewiesche Dieter (Hrsg.), 2004, *Nation und Religion in Europa: mehrkonfessionelle Gesellschaften im 19. und 20. Jahrhundert*, Campus.
- Helly, Denise, « Au miroir de l’immigration: l’islam révélateur de conflits et tensions », in F. Crépeau (dir.), *La complexe dynamique des migrations internationales*, Montréal, 2007, PUM.
- Helly, Denise, “Flux migratoires des pays musulmans et discrimination de la communauté islamique”, U. Manço (dir.), *Reconnaissance et discrimination...*, 2004, Paris, L’Harmattan, pp. 257-288.
- Hill-Collins Patricia, *Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness, and the Politics of Empowerment*, 1990, New York, Routledge.
- Hoffmann Florian, Ringelheim Julie, « Par-delà l’universalisme et le relativisme : La Cour européenne des droits de l’homme et les dilemmes de la diversité culturelle », *Revue interdisciplinaire d’études juridiques*, 2004, n°52, pp. 109-142.
- Inglehart Ronald, Nasanez Miguel, Moreno Alessandro, *Human Values and Beliefs: A Cross-Cultural Sourcebook*, 1998, Ann Arbor, University of Michigan Press.
- Israel Liora, Sacriste Guillaume, Vauchez, Antoine, Willemez Laurent (dir.), *Sur la portée sociale du droit. Usages et légitimité du registre juridique*, 2005, Paris, PUF.
- Jackson Pamela Irving, Parkes Roderick, « Parallel Societies, Cultural Tolerance and Securitization: Muslims and Anti-Immigrant Sentiment in Western Democracies », *Journal of Social and Ecological Boundaries*, Fall /Winter 2008, 7-42
- Juteau Danielle, 1999, *L’ethnicité et ses frontières*, Montréal, Presses de l’Université de Montréal.
- Joly Danièle, « Is 'Multiculturalism' the answer? Policies on ethnic minorities in Britain », in Panayotis Grigoriou (ed.), *Questions de Minorités en Europe*, 1994, Bruxelles, Presses Interuniversitaires européennes.
- Kepel Gilles, *A l’ouest d’Allah*, Paris, le Seuil, 1994.
- Kaltenbach Marie-Hélène, Tribalat Michèle, 2002. *La République et l’Islam. Entre crainte et aveuglement*. Paris: Gallimard.
- Kastoryano Riva (dir.), *Les codes de la différence*, 2006, Paris, Presses de Sciences Po.
- Laborde Cécile, « Secular Philosophy and Muslim Headscarves in Schools », *The Journal of Political Philosophy*, 13 (3), Sept. 2005, p. 305-329.
- Kymlicka Will, *Multicultural Odysseys: Navigating the New International Politics of Diversity*, 2007, Oxford, Oxford University Press.
- Landheer-Cieslak, *La religion devant les juges français et québécois*, 2008, Bruxelles, Bruylant.
- Malik, Maleiha, “Muslim Women, the Headscarf and ‘Law in Society’: A British Perspective on l’Affaire du foulard”, *Droit et Société*, 2008, 1, pp. 127-152.
- Laborde Cécile, *Pluralist Thought and the State in Britain and France, 1900-1925*, 2000, Londres, Macmillan.
- Laborde Cécile, *Republicanism and Political Theory*, 2007, Oxford, Oxford Blackwell
- Laborde Cécile, *Critical Republicanism. The Hijab Controversy in Political Philosophy*, Oxford University Press, 2008.
- Lamine, Anne-Sophie, *La cohabitation des Dieux. Pluralité religieuse et laïcité*, 2004, Paris, Presses Universitaires de France (Le lien social).
- Lassalle Didier, *Les minorités ethniques en Grande-Bretagne*, Paris, Ellipse, 1998.
- Laurence Jonathan, Vaisse Justin, *Integrating Islam. Political and Religious Challenges in Contemporary France*, 2006, Washington, The Brookings Institution.

- Leca, Jean, « La démocratie à l'épreuve des pluralismes », *Revue Française de science politique*, pp. 225-279.
- Lewis Philip, *Islamic Britain. Religion, politics and identity among British Muslims*, London, IB Tauris, 1994.
- Lindholm Tore, "The Strasbourg Court Dealing with Turkey and the Human Right to Freedom of Religion or Belief: A Critical Assessment in the Light of Recent Case Law (*Leyla Sahin v. Turkey*, 29 June 2004) », 2005.
- Lindholm Tore, W. Cole Durham Jr., and BahiaTahzib-Lie (eds.), *Facilitating Freedom of Religion or Belief: A Deskbook*, Leiden, Martinus Nijhoff Publishers, 2004.
- Lorcerie Françoise, "Les sciences sociales au service de l'identité nationale: le débat sur l'intégration en France au début des années 1990", in Denis Constant-Martin (dir.), *Cartes d'identité: Comment on dit nous en politique*, Paris, presses de Sciences Po, 1994, pp.
- Martiniello Marco (ed.), *Migration, Citizenship and Ethnonational identities in the European Union*, Aldershot, Avebury, 1995.
- Marshall Jill, « Conditions for Freedom? European Human Rights Law and the Islamic Headscarf Debate », *Human rights quarterly*, 30 (3), August 2008, pp. 631-654.
- Miles Robert, *Racism after Race relations*, Londres, Routledge, 1993.
- Milot Micheline, *Laïcité dans le nouveau monde : le cas du Québec*, 2002, Coll. Bibliothèque de l'Écolepratique des Hautes Études / Sorbonne. Turnhout : Brepols.
- Modood Tariq, *Multiculturalism*, 2007, Cambridge, Polity Press.
- Modood, Tariq, 2005, *Multicultural Politics: Racism, Ethnicity and Muslims in Britain*, University of Minnesota Press & Edinburgh University Press.
- Modood Tariq, Ahmad Fauzia, « British Muslim Perspectives on Multiculturalism », *Theory, Culture and Society*, 2007, 24, pp. 187-213.
- Modood Tariq, Triandafyllidou, Anna, Zapata-Barrero Ricard, (eds), *Multiculturalism, Muslims and Citizenship: A European Approach*, 2006, Abingdon, Routledge.
- Modood Tariq, "Not easy being British" *Coulour, Culture and Citizenship*, London, Runnymede trust/Trentham Books, 1992.
- Modood Tariq & al (eds), *Ethnic Minorities in Britain*, London, Policy studies Institute, 1997.
- Murji Karim, Solomos John (eds), *Racialization: Studies in Theory and Practice*, Oxford University Press, 2005. Messner, Francis, Prélot, Pierre-Henri, Woehrling Jean-Marie (dir.), 2003, *Traité de droit français des religions*, Paris, Editions du Juris-Classeur.
- Müller-Graff Peter-Christian, Schneider Heinrich (Hrsg.), *Kirchen und Religionsgemeinschaften in der Europäischen Union*, Baden Baden, Nomos, 2003.
- Neveu Catherine, *Communauté, nationalité et citoyenneté. De l'autre côté du miroir: les Bengladeshis de Londres*, paris, Karthala, 1993.
- Nielsen Jorgen, *Muslims in Western Europe*, Edimburgh U. Press, 1992.
- Noiriel Gérard, *Le creuset français*, Paris, Seuil 1988.
- Noreau, Pierre, 1998, « La superposition des conflits : limites de l'institution judiciaire comme space de résolution », *Droit et Société*, 40, pp. 585-612.
- Roy, Olivier, 2002, *L'islam mondialisé*, Paris, Seuil.
- Papin Delphine, «Les attentats de Londres, révélateur du malaise de la nation britannique », *Hérodote*, 2006/1, n. 120, pp. 190-199.
- Pew Global project Attitudes, *Unfavorable Views of Jews and Muslims on the Increase in Europe*, Septembre 2008.
- Phillips, Anne, *Multiculturalism without culture*, 2007, Princeton University Press.
- Poulter, Sebastian, *Ethnicity, Law and Human Rights. The English Experience*, 1998, Oxford, Clarendon Press.
- Phillips Melanie, Wistrich Robert, Liebler Islam Isi, *British society and the terrorist threat*, Vidal Sassoon International Center for the Study of Antisemitism, 2007

- Poulter Sebastian, "Muslim headscarves in School: Contrasting Legal Approaches in England and France", *Oxford Journal of Legal Studies*, 1997, 17, 43.
- Saggar Shamit, « Immigration and minority policy debate in Britain: Multicultural political narratives contested », in A. Geddes & A. Favell, *The politics of Belonging: Migrants and Minorities in Contemporary Europe*, Aldershot, Ashgate, 1999, pp. 42-59.
- Saggar Shamit, *Race and Representation: Electoral Politics and Ethnic Pluralism in Britain*, Manchester, Manchester University Press, 2000.
- Saggar Shamit, *Race and British Electoral Politics*, London, UCL Press, 1998.
- Saris, Anne, « Les tribunaux religieux dans les contextes canadiens et québécois », *Revue juridique Thémis*, 2006, vol. 40, no 2, p. 353.
- Schiffauer, Werner, 2006, "Enemies within the gates. The debate about the citizenship of Muslims in Germany", in Tariq Modood, Ana Triandafyllidou and R. Zapata-Barrero (eds), *Multiculturalism, Muslims and Citizenship*, London, Routledge, pp. 94-116
- Schlesinger, Peter, Foret, F, 2006, "Political Roof and Sacred Canopy? Religion and the EU Constitution", *European Journal of Social Theory*, 9, pp. 59-81.
- Schnapper Dominique, « Traditions nationales et connaissance rationnelle », *Sociologie et Sociétés*, 1999, vol. XXXI, 2.
- Schnapper Dominique, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, 1994 Paris, Gallimard.
- Schnapper Dominique, *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*, 1991, Paris, Gallimard.
- Schor Paul, Spire Alexis. « Les statistiques de la population comme construction de la nation », in Riva Kastoryano (dir.), *Les codes de la différence*, 2006, pp. 91-146.
- Scott Joan, « Symptomatic Politics : The Banning of islamic Headscarves in French Public Schools », *French Politics, Culture and Society*, 2005, 23 (3).
- Stavo-Debaugé Joan, 2003. « Prendre position contre l'usage de catégories 'ethniques' dans la statistique publique. Le sens commun constructiviste, une manière de se figurer un danger politique », in Pascale Laborier, Danny Trom (dir.), *Historicités de l'action publique*. Paris : PUF (coll. CURAPP), 294-327.
- Scott Joan, *Politics of the Veil*, Princeton U. Press, 2007.
- Solomos John, *Race and Racism in Britain*, 3rd Edition Palgrave Macmillan 2003 .
- Soysal Yasemin Nuhoglu, « Citizenship and Claims-Making : Organised Islam in European Public Spheres », *Theory and Society*, vol. 26, 4, 1997
- Statham Paul (eds), *Challenging Immigration and Ethnic Relations Politics, Comparative European Perspectives*, 2000, Oxford University Press, Oxford, pp. 283-311.
- Stavo-Debaugé, Joan, « Mobiliser les pouvoirs de la statistique pour l'action antidiscriminatoire : le cas du Royaume-Uni », *RISS*, 2005, 183, pp. 49-62.
- Sunder Madhavi, "Cultural dissent", *Stanford Law Review*, 545, Decembre, 2001, pp. 495-567.
- Supiot, Alain, *Homo Juridicus. Essai sur la fonction anthropologique du Droit*, 2005, Paris, Seuil.
- Tarlo Emma, « Hijab in London. Metamorphosis, Resonance and Effects », *Journal of Material Culture*, 2007 Vol. 12(2): 131-156.
- Taylor Charles, *A Secular Age*, 2007, Cambridge, Harvard University Press.
- Tribalat Michèle, *Faire France*, 1995, Paris, La Découverte.
- Weil, Patrick. 2002 . *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*. Paris : Grasset.
- Taylor Charles, "Modes of Secularism", in Rajeev Bhargava (ed.), *Secularism and its Critics*, Oxford, Oxford University Press, 1998, pp. 31-53.
- Venel, Nancy, *Musulmans et citoyens*, 2004, Paris, PUF.
- Weinstock, Daniel, 2003, « La neutralité de l'État en matière culturelle est-elle possible? », in Ronan Le Coadic (dir.), *Identités et démocratie. Diversité culturelle et mondialisation*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 365-380.

Werbner, Pnina, Modood, Tariq (eds), 1997, *Debating cultural hybridity: multi-cultural identities and the politics of anti-racism*, London, Zed Books.

Wieviorka Michel (ed.), *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*, 1996, Paris : La Découverte.

Willaime, Jean-Paul, 2006, « La sécularisation : une exception européenne ? Retour sur un concept et sa discussion en sociologie des religions », *Revue française de sociologie*, 47, 4, pp. 755-783.

Willaime, Jean-Paul, 2004, *Europe et religions. Des dieux dans la cité*, Paris, Fayard, 2004.

II Rapports publics

Pour la Grande-Bretagne

Independent Review team (sous la direction de Ted Cante), *Report on Community Cohesion*, Home Office, London, 2001.

House of Lords, *Select Committee on Religious Offences*, 2003

Lord Scarman, *The Scarman report*, Londres, Penguin Books, 1986.

Swann report

Runnymede Trust, *Islamophobia a challenge for us all. Report of the Runnymede Trust Commission on British Muslims and Islamophobia*, 1997, Runnymede Trust.

Pour la France

Baroin François, *Pour une nouvelle laïcité*, rapport au Premier Ministre, 2003.

Cherifi Hanifa, *Application de la loi du 15 mars 2004 sur le port des signes religieux ostensibles dans les établissements d'enseignement publics*, 2005 (juillet), Paris, Ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH), *La Laïcité aujourd'hui*, 2003 (décembre).

Conseil d'Etat, *Rapport public 2004. Jurisprudence et avis de 2003. Un siècle de laïcité*, 2004, Paris, la documentation française, n. 55.

Devray Régis, *L'enseignement du fait religieux dans l'école laïque*, 2002 (février),

Debré Jean-Louis, Mission d'information de l'Assemblée Nationale sur la question du port des signes religieux à l'école, Rapport de l'Assemblée nationale, 2003, décembre (téléchargé sur le site de l'Assemblée nationale).

Obin Jean-Pierre, *Les signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires*, Ministère de l'éducation nationale, Paris, 2004 (téléchargé sur internet et reproduit dans Paoli, Seksig, op. cit.).

Haut Conseil à l'Intégration, *Le bilan de la politique d'intégration, 2002-2005*, 2006, Paris, La documentation française.

Haut Conseil à l'intégration, *Le Contrat et l'Intégration*, 2003, Paris, La documentation française.

Haut Conseil à l'Intégration, *Les parcours d'intégration*, 2002, Paris, La documentation française.

Haut Conseil à l'intégration, *Lutte contre les discriminations : faire respecter l'égalité*, 1998, Paris, La documentation française.

Stasi Bernard, *L'application du principe de laïcité dans la République, rapport de la commission de réflexion nommée par le Président de la République*, 2004, Paris, La Documentation française.

4. Description de l'équipe de recherche, de la stratégie de formation des étudiants et des résultats les plus récents

A. Description de l'équipe de recherche

Je suis entrée en fonction comme professeure agrégée au département de sociologie en août 2007. Je suis également titulaire d'une Chaire de recherche du Canada en études du pluralisme religieux et de l'ethnicité rattachée au CEETUM. L'équipe de recherche associée à ce projet se compose de trois types de collaboration.

Ce projet est présenté à titre individuel. J'entends y associer très étroitement plusieurs étudiants issus de différents cycles d'études et de différentes disciplines de l'université de Montréal. Ce projet repose sur *une pratique concrète de l'interdisciplinarité* qui s'accorde avec la politique d'enseignement et de recherche du département de sociologie de l'Université de Montréal, et avec les recherches conduites au CEETUM ou au CCEAE (Centre Canadien d'Études Allemandes et Européennes). Il mobilise des compétences en histoire, en droit, en science politique, en sociologie et emprunte aux langages, aux méthodes et aux outils de chacune de ces disciplines.

Les étudiants participants au projet sont issus de mes enseignements de premier cycle (sociologie du monde arabe), de mon séminaire d'études supérieures (sociologie du droit, usages sociaux du droit) et des activités initiées dans le cadre de ma Chaire au CEETUM. Ils seront chargés du recueil des données, des revues de littérature et de presse, de la coordination de parties du travail de diffusion. Ils interviendront aussi dans les journées d'études, les séminaires et participeront à l'animation des réseaux de collaboration internationaux susceptibles d'être organisés à partir de ce projet.

B. Description de la stratégie proposée de formation des étudiants

Les différents niveaux à partir desquels ce projet est articulé permettront de contribuer à la formation des étudiants à la constitution de corpus, d'échantillon et à l'analyse de textes de presse et de décisions juridiques. La formation d'étudiants de maîtrise et doctorat est au cœur du programme de recherche qui pourra par ailleurs attirer des stagiaires (laboratoire de recherche). Il offre la possibilité d'associer nombre d'entre eux à une recherche collective sur plusieurs années, mêlant quantitatif et qualitatif. La structure d'accueil du CEETUM se prête particulièrement bien à la mise en œuvre d'un tel projet.

Il m'apparaît en effet central de pouvoir *initier le plus tôt possible les jeunes chercheurs* au travail en équipe, de les socialiser au travail collectif et à la discussion collégiale (et contrastée) quant aux choix méthodologiques, aux épreuves de la conduite d'une enquête à plusieurs, enfin à la finalisation par la publication d'un tel travail. De plus, comme l'indique le réseau de mes collaborateurs en Europe, ce projet souhaite fonctionner comme un laboratoire de réflexion et une incitation à la recherche en réseau à partir de collaborations intégrées dans des structures d'accueil à l'étranger. La mobilité internationale est une donnée structurante des carrières universitaires et de recherche aujourd'hui. Il est donc naturel qu'un tel projet la favorise et la soutienne si les opportunités se présentaient. Un budget déplacement est prévu à cet effet.

Au plan thématique, *la recherche servira de support à plusieurs enseignements intéressant un public d'étudiants de tous niveaux (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycles)*, sur les questions migratoires et les discussions européennes sur l'ethnicité, l'intégration, ou bien sur les usages sociaux du droit, la judiciarisation et la juridicisation du politique. Plusieurs enseignements pourront être envisagés en synergie avec le programme de recherche et avec les collègues de l'Université de Montréal (Sirma Bilge, Patrice Brodeur, Christopher McCall, Barbara Thériault) et des collaborations avec le pôle Religion du CEETUM, animé par Micheline Milot (UQAM).

Au cours de la *deuxième année*, je souhaite mettre en place un *séminaire de recherche interdisciplinaire* en lien direct avec les recherches conduites dans ce projet, faisant appel aux collaborations de collègues issus de différents départements (science politique avec E. Lépinard) et facultés (Éducation avec Marie Mc Andrew). Au cours de la *troisième année*, je souhaite conserver ce séminaire mais le centrer sur des *questions de comparaison et de méthode de la comparaison en sciences sociales*.

C. Résultats des recherches les plus récentes ou en cours

1. *Un travail sur les musulmans en Europe autour des questions de droits des minorités et de discrimination religieuse a été amorcé dès 2002.*

Ce tournant thématique et théorique dans mes travaux sur l'islam et les musulmans en Europe a fait suite à la commande d'un rapport pour l'Open Society Institute (publié en 2003). À partir de la situation des musulmans en France, cette commande proposait de réfléchir aux conditions de vie de ces populations (accès aux biens et services, en particulier en matière de soin et d'éducation) en proposant une grille de lecture européenne et non nationale. Cette invitation à introduire la notion de discrimination pour lire et comprendre les expériences d'injustice, pour mettre à jour les souffrances spécifiques aux musulmans m'a permis de prendre en considération de nouveaux facteurs et des variables inédites dans mon travail de terrain et dans les outils conceptuels. Cette nouvelle approche interdisciplinaire m'a permis de faire le lien entre une analyse des ressources juridiques, de travailler sur l'usage de celles-ci par les acteurs et de penser autrement les modalités d'identification religieuse des musulmans qu'en terme d'institutionnalisation et de militantisme. Plusieurs publications étayaient cette nouvelle approche ("Discrimination and Claims for Equal Rights amongst Muslims in Europe", J. Cesari, Sean Mac Loughlin (eds), *European Muslims and the Secular State*, Ashgate, 2005, chapter 2 ; "Existe-t-il une discrimination religieuse en France", *Maghreb-Machrek*, n°183, printemps 2005, pp. 67-82). Le thème des discriminations religieuses des populations musulmanes en Europe est aussi le sujet de mon habilitation à diriger des recherches pour laquelle j'ai obtenu un financement européen de deux années (Marie Curie Fellowship, FP6).

2. *En 2003, j'ai mis en place un réseau de recherche avec Gerdien Jonker (Universität Viadrina, Allemagne) pour publier un ouvrage collectif sur la base de données empiriques inédites et travaillant dans une perspective théorique commune.* Deux rencontres ont permis de mettre en commun bibliographie, terrains, problématiques et hypothèses. Notre souci était de rompre avec des approches quasi exclusivement monographiques et de proposer un suivi parallèle de différentes situations locales dans le cadre d'une analyse sur les conditions d'accès au public et à la participation politique de musulmans auto-déclarés comme tels, et engagés différemment. *Public Visibilities of Young Muslims in the European Union*, avec Gerdien Jonker est l'ouvrage de synthèse de ces travaux (Bielefeld, Transcript, coll. Global Local Islam, June 2006, en anglais).

3. *Depuis 2005, j'ai engagé un travail sur les catégories, la mesure du religieux et l'impact de celles-ci sur les politiques d'égalité (d'équité).* Dans le contexte européen, les évaluations des populations croyantes (en particulier des minorités) sont extrêmement variables d'un pays à l'autre. Les cultures politiques censurent ou encouragent ce type de recensement. En conséquence, les débats publics sur la validité de s'en remettre à des statistiques pour lutter efficacement contre différents types d'inégalité permettent de mettre en perspective comparée les notions d'intégration et de citoyenneté. Une partie de cette contribution constitue le cadre théorique de mon habilitation, en cours de rédaction. Plusieurs communications dans des colloques internationaux sont liées à ce nouveau thème.

4. *Deux résultats majeurs sont issus de ces collaborations antérieures et de mes associations étroites avec des équipes européennes et serviront de support à ce projet s'il est soutenu par le CRSH:*

. MUSMINE est un centre de recherche sur les minorités musulmanes en Europe hébergé par le Centre Robert Schuman de l'Institut universitaire européen. Je l'ai créé au terme de mon séjour de deux années comme Marie Curie Fellow en collaboration avec Alessandro Silj, directeur du Centre Scienze

sociali di Roma. Ce projet vise à articuler recherche et demande publique d'expertise en fédérant les différentes recherches conduites au niveau national (site : <http://www.iue.it/RSCAS/Research/MUSMINE/Index.shtml>).

. *Comparer, revue électronique des comparaisons en sciences sociales*, est un projet que j'ai lancé avec Olivier Giraud (CNRS, Wissenschaftszentrum Berlin), Thomas David (Université de Lausanne) et Gilles Massardier (Université Lyon 2), C'est un projet de revue électronique francophone, bisannuelle et pluridisciplinaire qui vise à faire connaître et diffuser des travaux de comparaison. Le colloque de lancement aura lieu à la rentrée 2008 à l'université de Montréal.

Un atelier de lancement est organisé en janvier 2009 à Montréal avec le soutien financier du CRSH.

5. *Les approches anglo-saxonnes et française de la lutte contre les discriminations ethniques : convergences et divergences des normes, instruments et mobilisations dans l'accès au logement, à l'enseignement et au droit (subvention DREES MIRE)*.

Le rapport des 4 contributions met en évidence les points de convergence entre différents modèles nationaux d'intégration, à partir d'une lecture des mises en œuvre des dispositifs publics de lutte contre la discrimination. Nous préparons la publication des principaux résultats dans une revue de politique comparée.

8. *Pluralisme et radicalisation* est un projet engagé en novembre 2007 grâce à l'appui de IM –Montréal et de Sécurité Canada. Il s'intéresse à l'articulation de deux complexes théoriques (théorie du pluralisme et de la radicalisation religieuse) et développe des dispositifs d'enquêtes sociologiques de terrain permettant de mettre en place les moyens d'une observation ethnographique de « situations de tensions » inter-communautaires. Ce projet est pour l'instant organisé autour de séminaires et ateliers de travail.

5. Justification du budget

Frais de personnel (calculés sur la base des échelles salariales pour auxiliaires d'enseignement et de recherche, assistants techniques de juillet 2008 en vigueur à l'université de Montréal)

1. Deux étudiant(e) de doctorat pour 3 années:

L'étudiant(e) de doctorat est rémunéré par année au taux horaire de 21.72\$ (par heure, inclusif de tout):

7 heures de travail par semaine pour 52 semaines soit \$ 7906 /an par étudiant

Total 2 étudiant(e) de doctorat pour 3 années: 47436\$

Ils auront la charge du travail bibliographique, des comptes rendus de conférence et de livres, de supervision et de coordination de la constitution des bases de données des phases 1 & 2 du projet, et à l'analyse des textes et des entretiens de la phase 3 et de participer aux travaux de restitution des recherches.

2. Un(e) étudiant(e) de niveau maîtrise:

Rémunération au taux horaire de 19.74 \$ (tout inclus) :

7 heures de travail par semaine pour 52 semaines 7185\$/an

Total pour un étudiant(e) de maîtrise pour 3 années: 21555\$

Ces étudiant(e)s seront en charge de la constitution et de la mise à jour des revues de presse nationales pour chacun des pays étudiés et de banques de données recensant l'ensemble des affaires juridiques et des controverses publiques qui constituent l'objet de l'analyse.

Total en frais de personnel = 68991 \$

Frais de déplacement et de séjour.

1. Les frais de déplacements servent à couvrir les voyages et hébergements pour participer à des manifestations scientifiques internationales.

Compte tenu des thèmes abordés dans ce projet, des participations régulières aux congrès annuels de l'association Française de Sociologie (ASF), de l'Association canadienne de sociologie, de l'Association internationale de sociologie des religions et aux colloques dont les thématiques sont approchantes sont prévues.

Pour la diffusion des résultats dans ces congrès :

a. un montant de 2000\$ par année est demandé pour le chercheur (1200 \$ de frais de voyage et 200\$ couvrant les frais de repas et d'hébergement pour 4 jours) ;

b. 3000\$ la troisième année pour les étudiants afin de leur permettre de présenter les résultats de nos recherches communes et, le cas échéant de participer à des écoles d'été en Europe ou au Canada. Ces frais couvrent les repas, l'hébergement et les transports pour les étudiants au doctorat.

2. La dernière année, on a pris en compte pour le chercheur 3000 \$ de frais liés à la réalisation des entretiens : déplacements en France et au Royaume-Uni (1400\$) en une seule fois et coût du séjour (au Royaume –Uni, 6 jours à 200\$ quotidiens de repas et hébergement ; en France 6 jours à 66\$ de repas / jour).

Total en frais de déplacement pour colloques et conférences = \$12.000

Autres dépenses.

Les dépenses liées aux fournitures (photocopies, télécopies, téléphonie ie appels internationaux, matériel de bureau, achat de documentation ie ouvrages) : \$2000 par années soit \$6000 au total.

Pour l'équipement durable, nous souhaitons, la première année, faire l'achat de deux ordinateurs portables et d'une imprimante laser destinés aux étudiants, pour un coût estimé de \$3500 (la première année).

Total en frais divers et équipements = \$9.500

Valorisation des résultats

Une série de séminaires internes à l'Udm pour présenter et discuter des résultats et du cadre théorique dans le cadre du CEETUM : \$500 par an à partir de la deuxième année pour financer les déplacements des discutants (taxi, train) et l'accueil (café, boissons)

La dernière année, un atelier international pour présenter les résultats de la recherche à un public international sera organisé : un fond de 3000\$ est prévu à cet effet.

Total pour la valorisation des résultats = \$4.000

Enfin, je demanderai une ADR pour la dernière année du projet (2011-12) afin de dégager le temps de travail nécessaire à l'aboutissement du projet, notamment aux publications.

9. Réponse à des critiques précédentes

Une autre version de ce projet avait été soumise en 2007 au titre des subventions ordinaires de recherche. La décision finale (« recherche recommandée mais non financée ») reposait sur plusieurs critiques dont nous avons tenu compte cette année afin d'améliorer la proposition.

Les critiques de l'un des deux évaluateurs et du comité suggéraient de soumettre :

1. une meilleure revue de la littérature,
2. une révision à la baisse du programme de comparaison (4 pays au départ et 3 populations croyantes),
3. une meilleure définition des concepts,
4. un budget moindre et un meilleur financement des étudiants,
5. une meilleure présentation de l'originalité de la proposition de recherche,
6. un meilleur développement du cadre conceptuel.

Sur l'ensemble de ces points, le projet a été retravaillé et son format actuel (2 pays, 3 minorités confessionnelles) devrait permettre une mise en œuvre rapide d'une comparaison ultérieure avec des situations québécoises et canadiennes.

Le dossier de réalisations en recherche a aussi été amélioré en suivant les recommandations du comité qui invitait à diffuser au-delà du seul monde académique et suggérait plus de soumission d'articles dans des revues à comité de lecture. Dans le cadre d'une installation récente à Montréal (août 2007), je me suis employée à répondre positivement à ces suggestions.